

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRETAIRE GENERAL

Numéro 228

Paris, le 13 mars 2006

ENTPE : des évolutions majeures sur la bonne voie

Cher(e) camarade,

Comme le SNITPECT le demandait, un conseil de perfectionnement de l'ENTPE a été organisé le 8 mars 2006 de façon à faire un point et débattre de tous les sujets stratégiques concernant l'avenir de l'ENTPE et de ses nombreuses activités (formations initiales et continues, activités internationales, recherches et laboratoires, cycle supérieur de management de l'Équipement,...).

Le dossier de demande d'habilitation de l'ENTPE à délivrer le titre d'ingénieur est en cours de finalisation par l'école afin d'être présenté à la Commission du Titre d'Ingénieur (CTI) très prochainement. La direction de l'école est confiante sur les suites données à cette habilitation et elle nous a présenté, comme l'avait demandé le SNITPECT, une note de politique générale et d'orientation stratégique pour l'école. Après des échanges constructifs, cette note a été amendée par le conseil de perfectionnement.

Concernant **la réforme des enseignements**, point important pour la CTI, un bilan partiel de la 2^{ème} année en cours a été présenté au conseil ainsi que les aménagements qui sont intervenus sur la 1^{ère} année de scolarité (mise en œuvre à la rentrée de septembre 2004 et actuellement suivie par une deuxième promotion, la 53^{ème}). La deuxième année réformée est structurée autour de cours fondamentaux, de trois grandes « majeures » (Villes et équipements publics / Environnement, risques et territoires / Transports et ouvrages), d'un projet d'aménagement d'un territoire par une infrastructure, et d'un stage de mise en situation professionnelle de 5 mois.

A l'issue de cette première 2^{ème} année, quelques évolutions seront réalisées par les équipes pédagogiques de l'école de façon à perfectionner le calendrier et le fonctionnement de cette année centrale de la scolarité.

L'organisation pratique de la 3^{ème} année et de ses Voies d'Approfondissement renouvelées se dessine. Les représentants du SNITPECT au conseil de perfectionnement ont à nouveau demandé et obtenu **le maintien d'une VA « Systèmes d'information et TIC »** en complément des 10 prévues dans la réforme. Le contenu de celle-ci devrait être revu pour la rentrée de septembre 2007 à l'issue d'un travail de la DGPA et du comité de domaine « Systèmes d'information » sur les besoins du ministère et de ses partenaires. Par ailleurs, nous avons demandé qu'il soit possible à un élève de construire un ensemble de cours entre Majeures et VA afin de définir un enseignement identifié type « Ingénierie maritime et fluviale » et « Ingénierie aéroportuaire » de façon à répondre aux besoins des employeurs. Ce point est à l'étude par l'ENTPE.

Nous prenons acte avec satisfaction de ces éléments de bilan et de perspectives permettant une traduction concrète et réussie de la réforme pédagogique validée lors du Conseil de Perfectionnement du 25 mars 2004. Nous avons salué **l'investissement des équipes enseignantes, pédagogiques et de la Direction de l'École** pour tenir les délais et traduire correctement les orientations pédagogiques de la réforme en terme de cours et de plannings.

A l'occasion de ce conseil, le SNITPECT a également demandé au Secrétariat Général du MTETM une information **sur l'avancée de la réforme statutaire de l'ENTPE**, point stratégique pour l'avenir de l'école à court terme.

Un projet de décret transformant l'ENTPE en Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP « école extérieure aux universités ») nous a été communiqué. L'administration nous a indiqué privilégier ce statut d'EPSCP pour l'école, en lien avec l'Education Nationale.

Les représentants du SNITPECT siégeant au conseil de perfectionnement ont demandé à l'administration :

- un arbitrage interministériel rapide, au bon niveau, et une forte implication du Ministre afin que ses engagements concernant le statut de l'Ecole lyonnaise de son ministère soient respectés pour aboutir à la publication d'un décret durant l'été 2006 et une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2007 ;
- que le statut d'EPSCP retenu garantisse à l'ENTPE de pouvoir répondre à ses objectifs d'évolution fondamentaux (comme par exemple son ouverture à l'international et à la fonction publique territoriale, et le confortement des laboratoires et de la recherche) et que la gouvernance qu'il entraîne soit compatible avec le fonctionnement de l'Ecole en lien avec le MTETM ;
- l'instauration d'un **groupe de travail du conseil de perfectionnement**, autour de la tutelle (SG et DGPA) et de la direction de l'ENTPE, permettant un débat plus approfondi afin de vérifier les éléments précédemment cités, ainsi qu'un suivi concerté et régulier de l'évolution de ce dossier ; L'administration a retenu notre proposition de concertation et une première réunion est programmée le 23 mars 2006.

Pour l'année 2006, nous avons également rappelé l'importante nécessité **d'augmenter significativement les moyens de fonctionnement et les postes pour répondre aux besoins de l'école**, a fortiori depuis le transfert des activités et des personnels de FormEquip-AITPE au 1er janvier 2006.

Enfin, la direction de l'école nous a présenté l'avancement des travaux qu'elle mène avec la FPT et avec le CNFPT en particulier. Nous nous sommes félicités **des échanges réguliers de l'ENTPE avec les représentants des collectivités territoriales et des premiers stages et TFE au sein de la FPT**, en cours de réalisation par plusieurs élèves, civils pour l'essentiel. Nous avons demandé l'aboutissement du projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT, comme indiqué par le ministre de l'Equipement aux journées du RST le 5 septembre 2005 à Lyon.

Le SNITPECT a pris acte de la volonté commune exprimée en 2005 par le ministre de l'Equipement et celui délégué aux collectivités locales, de créer une filière de formation commune pour les ingénieurs susceptibles d'intervenir pour l'Etat et les collectivités territoriales. Dans ce cadre, nous avons rappelé nos revendications que l'ENTPE devienne centre de concours pour les ingénieurs territoriaux, que les ITPE civils qui le désirent puissent rentrer dans la FPT dès l'obtention de leur diplôme, et que le détachement des ITPE fonctionnaires puisse être accordé dès le premier poste (ce point devant être rapidement abordé dans le cadre des réunions de travail sur la gestion qui ont débuté le 3 mars 2006 : voir sur www.snitpect.fr LSG 227 du 03/03/06).

Le SNITPECT est toujours très attentif à l'ensemble de ces dossiers stratégiques pour l'avenir de l'ENTPE et pour celui de tout le groupe des ITPE, en étant constamment la seule force de propositions constructives face à l'administration. **La prochaine commission exécutive des 13 et 14 avril 2006 se tiendra à l'ENTPE** et un groupe de travail sur l'école et son avenir se déroule dès à présent en vue d'un rapport au congrès 2006.

Là encore, il nous appartient, **tous ensemble**, d'être vigilants sur les suites de ces évolutions majeures et de permettre leur aboutissement concret pour l'Ecole, au sein **du projet inter-fonctions publiques que nous portons fermement pour le groupe des Ingénieurs des TPE**.

Bien à toi,

Pascal PAVAGEAU
Secrétaire Général

